

DEPARTEMENT DU NORD - COMMUNE DE LOFFRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022 A 18H00

Convocation en date du mercredi 24 août 2022

Etaient présents :

M.GOUY ERIC
MME LARIVIERE SYLVIE
M. SROGA ALAIN
M. VIREMOUNEIX FREDERIC
MME LANG ANNE
MME DELPLACE FABIENNE
M. VASSEUR GUILLAUME
M. CAFFIN OLIVIER
MME GOUBET VIRGINIE
MME NAESSENS GHISLAINE
M. RAYET PATRICK

Etaient absents excusés :

MME FAUQUETTE-SAUTHIEUX PEGGY
M. ANSART JEAN-LUC a donné procuration à M. ERIC GOUY

Etait absent non excusé :

Est partie en cours de séance :

MME PLAISANT RENEE (est partie à 18h30, a participé au vote des points 1 et 2 uniquement)

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 13

Mme Fabienne DELPLACE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N°1 DU 05 SEPTEMBRE 2022**DEMISSION D'UN ADJOINT – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2 du 25 mai 2020 relative à l'élection des Adjointes au Maire fixant leur nombre à quatre ;

Vu l'arrêté municipal n°18/2020 portant délégation de fonction du Maire à Mme Renée PLAISANT, 3ème adjointe, déléguée pour exercer les fonctions dans les domaines suivants : la communication et les affaires scolaires ;

Vu la lettre en date du 11 juillet 2022 par laquelle Mme Renée PLAISANT présente sa démission de sa fonction d'adjointe au Maire et indique son intention de conserver son mandat de conseillère municipale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2022 portant acceptation de la démission de Mme Renée Plaisant de ses fonctions d'adjointe, avec conservation de son mandat de conseillère ; lequel a été notifié à l'intéressé en date du 22 août 2022 ;

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal a le choix entre deux solutions :

- soit de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint,
- soit de supprimer le poste d'adjoint en question.

Monsieur le Maire DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 25 mai 2020 ;
- 2) sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :
 - il prendra rang après tous les autres ;
 - le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu dont le poste est devenu vacant ;
- 3) pour désigner un nouvel adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à 4 ;
- que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ;

Monsieur le Maire rappelle que lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme Fabienne DELPLACE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M. Olivier CAFFIN et M. Patrick RAYET.

Après un appel à candidature, Mme Anne LANG s'est portée candidate, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour du scrutin

Sous la présidence de M. Eric GOUY, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	13
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)	13
e) Majorité absolue :	7

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LANG Anne	13	treize

Mme Anne LANG ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3^{ème} adjointe, et a été immédiatement installée.

Mme Renée Plaisant conserve son mandat de conseillère municipale.

N°2 DU 05 SEPTEMBRE 2022

DELEGATIONS ET INDEMNITES DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Vu la délibération n°5 du 25 mai 2020 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes ;

Considérant l'élection du nouvel adjoint au 3^{ème} rang du tableau des adjoints ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

Considérant que le nouvel adjoint exercera les fonctions relevant du domaine scolaire et de la communication ;

Vu l'arrêté n°48/2022 pris concomitamment au Conseil Municipal, portant délégation de fonctions à Mme Anne LANG qui annule et remplace l'arrêté n°18/2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire ;
- que le montant de l'indemnité brute mensuelle perçue est fixé à 10.7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale.

N°3 DU 05 SEPTEMBRE 2022

ALSH 2022 : INDEMNISATION POUR LA BENEVOLE

Madame Sylvie LARIVIERE expose que Melle Lysa LEROY, bénévole lors du centre de loisirs en juillet 2022, a participé activement à la vie du centre. Mme LARIVIERE précise que Melle Lysa LEROY à apporter un soutien efficace à l'équipe de l'ALSH.

Elle propose de lui accorder une subvention de 100 €.

Oùï l'exposé de Mme LARIVIERE et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCORDE** une subvention de 100 € à Mme Lysa LEROY.

N°4 DU 05 SEPTEMBRE 2022

LYS RESTAURATION : CONVENTION 2022-2023

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention émanant de Lys Restauration situé à Lys-lez-Lannoy 59390, le fournisseur des repas cantine en liaison froide.

Il s'agit d'entériner la révision contractuelle des prix au 1^{er} septembre 2022.

En application de la loi Egalim, les menus sont constitués à 60 % d'alimentation durable dont minimum 20 % de produits BIO, 30 à 60 % de produits locaux.

Le prix de base du repas Maternels / Primaires sera à **2.81 € TTC** à compter du 1^{er} septembre 2022. (au lieu de 2.67 € ttc au 01/09/2021).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer la convention tarifaire applicable au 1^{er} septembre 2022 avec Lys Restauration.

N°05 DU 05 SEPTEMBRE 2022**AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE POUR MADAME ELODIE COQUART**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Madame Elodie COQUART, domiciliée 700 rue des Moines à Loffre, sélectionnée pour participer aux championnats d'Europe de Sambo (art martial) qui auront lieu en Serbie du 16 au 18 septembre 2022. Les frais de transport étant à la charge des athlètes, Madame Elodie COQUART sollicite une aide financière.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Elodie COQUART a été animatrice au centre aéré de la commune et elle est actuellement porte-drapeau.

Monsieur le Maire propose de verser à titre exceptionnel une aide financière d'un montant de 100 €.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDENT** de verser une aide financière de 100 € à Madame Elodie COQUART.

N°06 DU 05 SEPTEMBRE 2022**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COMITE DES FETES DE LOFFRE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Frédéric VIREMOUNEIX, président du comité des fêtes de Loffre.

Le comité des fêtes demande une subvention exceptionnelle de 330 € afin d'acheter une enceinte avec deux micros et un trépied.

Cette enceinte sert à sonoriser les différents événements de la commune : le marché, le repas des aînés, l'ALSH...

Monsieur le Maire propose de verser à titre exceptionnel une subvention de 330 euros.

Les élus qui sont membres du bureau du comité des fêtes décident de ne pas prendre part au vote ;

Les membres du Conseil Municipal, à **8 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**, **DECIDENT** de verser au comité des fêtes de Loffre, la somme de 330 euros afin que l'association puisse faire l'acquisition de l'enceinte, de deux micros et d'un trépied.

INFORMATIONS

➤ La deuxième édition de la fête de la tiote tomate fût une réussite. Plus de 250 personnes étaient présentes au concert du samedi 27 août.

➤ La vente des paniers garnis de légumes et d'herbes aromatiques déposés dans le cadre de l'animation « les jardiniers de Loffre ont du talent et sont généreux », a permis de reverser la somme de 293 euros à l'association Autisme 59. Cette somme servira à créer au sein de l'association une salle snoezelen (salle multisensorielle).

➤ Les travaux de relamping (changement des ampoules au sodium de l'éclairage public existant par des ampoules à led, plus économiques) sont terminés. Il reste cependant deux points lumineux à changer au niveau du rond-point en haut de la rue des Moines.

Montant des travaux : 32 880.00 € HT subventionnés à hauteur de 35% par l'Etat et 40 % par le département.

➤ Les travaux de changement de menuiserie de la salle de jeux et du dortoir (2 fenêtres, dont une avec un volet) sont terminés, il reste une fenêtre et deux portes à changer dans la salle polyvalente.

Montant des travaux : 12 689.36 € HT subventionné à hauteur de 60 % au titre de l'aide à l'investissement sur fonds locaux.

➤ Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Rochon qui souhaite faire construire une seconde habitation devant son habitation existante. Le PLU ne le permet pour le moment, Monsieur le Maire propose à Monsieur Rochon de déposer un Certificat d'Urbanisme Opérationnel (Cub) pour instruction auprès des services de l'urbanisme de la CCCO.

➤ Projet « gîte » au 1236 rue des Moines : l'architecte doit présenter prochainement trois propositions de transformation.

➤ Arrivée de la nouvelle enseignante de la classe de CP et CE1 : Mme Hélène BOUCHER.

➤ Monsieur le Maire informe de la baisse de 6.54 % de la Dotation Globale de Fonctionnement en 2023, soit une perte de 30 000€ pour la commune.

➤ La SARL biostrevent exploite le site de méthanisation agricole situé sur la commune de Monchecourt.

L'unité de méthanisation produit du biogaz à partir d'effluents d'élevages, de matières organiques d'origine végétale, de déchets agro-industriels et industriels.

Actuellement, le méthaniseur est alimenté avec 89 tonnes de déchets/ jour. Le projet porterait sur 99 tonnes/jour.

La société biostrevent a déposé auprès de la préfecture une demande en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à la diversification de ses intrants et à l'augmentation des volumes de déchets traités pour son établissement situé à Monchecourt.

L'épandage se fera sur 21 communes, la commune de Loffre est concernée.

Une consultation publique est organisée en mairie de Monchecourt du 19/09 au 17/10/2022.

Le public pourra formuler ses observations sur registre.

Les membres du Conseil Municipal ne s'opposent pas au projet.

QUESTIONS

➤ M. Olivier Caffin demande à revoir au prochain conseil municipal le point 11 reporté de la réunion du 27/06/2022, relatif au contrat de maintenance de l'entreprise Iris Technologie (serveur KWARTZ de l'école).

Monsieur le Maire précise que nous attendions de la part du fournisseur plus d'informations sur les modalités contractuelles. Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

➤ M. Olivier Caffin propose de faire plus de 2 bulletins municipales afin de diffuser des informations récentes. La question est à l'étude.

➤ M. Olivier Caffin demande de réaliser une étude pour l'installation d'un système de vidéo surveillance dans la commune. M. le Maire et Mme Sylvie Larivière expliquent que ce système est coûteux, fréquemment vandalisé et ne peut pas couvrir toutes les rues et accès arrière des maisons.

Clôture de séance à 19h50.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022

MEMBRES PRÉSENTS	SIGNATURES
ERIC GOUY	
SYLVIE LARIVIERE	
ALAIN SROGA	
RENEE PLAISANT	EST PARTIE A 18h30 
FREDERIC VIREMOUNEIX	
ANNE LANG	
FABIENNE DELPLACE	
PEGGY SAUTHIEUX	ABSENTE EXCUSÉE 
GUILLAUME VASSEUR	
OLIVIER CAFFIN	
JEAN LUC ANSART	PROCURATION A M. ERIC GOUY
VIRGINIE GOUBET	
GHISLAINE NAESSENS	
PATRICK RAYET	

